



Situation des soignant(e)s à Mayotte : travail engagé avec la CNAM

Les représentants de l'Union Nationale des Syndicats de Sages-Femmes étaient présents le 27/12 lors du point d'étape organisé par la CNAM concernant la situation sanitaire de Mayotte suite au passage du cyclone le 13 décembre.

Cette catastrophe naturelle est amplifiée par une situation locale initialement marquée par la dégradation des infrastructures et l'extrême précarité de nombreux habitants.

Un projet de loi « Urgence Mayotte » en attente de promulgation prévoirait des mesures dérogatoires de maintien des droits des assurés couverts à la date du 14 décembre, la possibilité de facturer des actes sans fournir les pièces justificatives et des avances de trésorerie dont le montant et les modalités de recouvrement restent à définir.

L'UNSSF propose (tant que des conditions viables d'exercice ne sont pas réunies : rétablissement de l'électricité, des connexions internet, des justificatifs de droits sociaux des assurés) :

- Fourniture du matériel consommable par l'état,
- Rémunération des acteurs de santé de premier recours par un forfait / Jour travaillé, sur la base du revenu moyen des 6 derniers mois sur déclaration simple des soignants,
- Évacuation des enfants des soignants volontaires sur la Réunion ou la Métropole jusqu'à rétablissement des modes de garde afin de leur permettre d'être présent(e)s pour les soins,

Les sages-femmes acteurs de première ligne dans la prise en soin sur le terrain des femmes et des nourrissons sont appelées à faire remonter les besoins du terrain auprès de contact@unssf.org